



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 11 octobre 2021

N°06 – D. 11.10.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

4.3. Sorties d'immobilisations de l'inventaire :

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, COURTOIS Nathanaël, SION Mathis, KELLOUAI Wanda, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Benedicte, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : PERSICO Simon (donne procuration à VINCENT Thierry), MERLE Elsa (donne procuration MERMILLOD Martial), BARBIER Emmanuel (donne procuration à BERZIN Corinne), LETUE Frédérique (donne procuration à LAMBLIN Jacob), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), TERRIER Laurent (donne procuration à Wanda KELLOUAI), DAVAI Camille (donne procuration à Nathanaël COURTOIS), NEUDER Yannick (donne procuration à Yassine LAKHNECH), PUGEAT Véronique (donne procuration à SCOLAN Virginie), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Frédéric), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération n°03-D.2301.2020 du conseil d'administration du 23 janvier 2020 relative à la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration au président de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu le passage en commission permanente du 30 septembre 2021 ;

Considérant que les immobilisations sont des biens de valeurs (coût unitaire HT > 800 € et > 500 € pour le matériel informatique) et d'une durée d'utilisation supérieure à un an, qui entrent de ce fait dans le patrimoine de l'établissement à la différence des charges de fonctionnement qui sont consommées au cours de l'année.

Considérant que les biens immobilisés de l'université qui sont obsolètes, hors services, dégradés, volés et mis au rebut doivent être sortis de l'inventaire.

Considérant que le conseil d'administration est compétent pour sortir de l'inventaire les biens qui ne sont pas totalement amortis dont la valeur résiduelle est supérieure ou égale à 10k€.

Considérant, la délégation de pouvoir accordée au Président de l'Université Grenoble Alpes pour accepter ou refuser la sortie d'inventaire des biens d'une valeur résiduelle inférieure ou égale à 10k€.

Considérant les listes des sorties d'inventaire de biens en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration :

- *d'approuver la sortie de l'inventaire des biens dont la liste est jointe en annexe et qui ne sont pas totalement amortis,*
- *de prendre acte de la sortie des biens totalement amortis et qui ont été sortis par une décision du Président de l'université.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **la sortie de l'inventaire des biens dont la liste est jointe en annexe et qui ne sont pas totalement amortis,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- de prendre acte de la sortie des biens totalement amortis et qui ont été sortis par une décision du Président de l'université.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 octobre 2021

Publié le : 13/10/2021

Transmis au Rectorat le : 13/10/2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

~~Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET~~

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SORTIES DE BIENS IMMOBILISES DE L'INVENTAIRE

Direction des finances
CA du 11 octobre 2021

Sorties d'immobilisations de l'inventaire

Les biens immobilisés de l'université qui sont obsolètes, hors services, dégradés, volés et mis au rebut doivent être sortis de l'inventaire.

Il est rappelé que les immobilisations sont des biens de valeurs (coût unitaire HT > 800 € et > 500 € pour le matériel informatique) et d'une durée d'utilisation supérieure à un an, qui entrent de ce fait dans le patrimoine de l'établissement à la différence des charges de fonctionnement qui sont consommées au cours de l'année.

Le conseil d'administration est compétent pour sortir de l'inventaire les biens qui ne sont pas totalement amortis et dont la valeur nette comptable est supérieure à 10 000€.

Pour les autres, délégation a été donnée au président de l'université Grenoble Alpes pour accepter ou refuser la sortie d'inventaire.

Sorties d'immobilisations de l'inventaire

Il est proposé au conseil d'administration :

1/ d'approuver la sortie de l'inventaire du bien qui n'est pas totalement amorti et dont la valeur nette comptable est supérieure à 10 000€

Année de mise en service	Nombre d'immobilisations	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2020
2015	1	21 386,50€	16 891,23 €
Total	1	21 386,50 €	16 891,23 €

Sorties d'immobilisations de l'inventaire

Il est proposé au conseil d'administration :

2/ de prendre acte de la sortie des biens totalement amortis et qui ont été sortis sur décision du président de l'université

Il s'agit principalement de matériel informatique, matériel scientifique, mobilier

Année de mise en service	Nombre d'immobilisations	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2020
2020	8	4 948,87 €	4 231,85 €
2019	14	25 595,50 €	13 754,04 €
2018	20	32 984,71 €	8 995,55 €
2017	32	108 371,35 €	20 815,73 €
2016	137	215 289,88 €	10 412,72 €
2015	247	375 972,83 €	21 875,09 €
2014	154	643 625,89 €	345,49 €
2013	534	1 603 277,93 €	24 670,60 €
2012	567	1 495 781,04 €	22 515,80 €
2011	517	1 713 129,97 €	7 717,49 €
2010	621	1 458 510,26 €	1 134,98 €
Avant 2010	703	4 219 118,58 €	443,97 €
Total général	3554	11 896 606,81 €	136 913,31 €